



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.522**

**OBJET** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX  
POUR LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS D'ANIMATION SPORTIVE AU RAYONNEMENT  
COMMUNAUTAIRE

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliott BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Direction du Budget

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN

**Politique Publique** : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX  
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR  
LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS D'ANIMATION SPORTIVE AU RAYONNEMENT  
COMMUNAUTAIRE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs proposés par la Communauté du Pays d'Aix, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite pour l'année 2010 l'attribution d'un fonds de concours pour le fonctionnement de ces équipements d'animation sportive : le complexe du Val de l'Arc, le complexe de Carcassonne, le complexe de la Pioline et le complexe Maurice David dont les services offerts profitent à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

Cette demande de fonds de concours est basée sur les dépenses nettes de fonctionnement supportées actuellement par la Ville d'Aix en Provence sur les équipements concernés.

Ces quatre sites de la Ville d'Aix en Provence ont un rayonnement qui dépasse le cadre exclusivement communal. Ces quatre sites regroupant divers équipements sportifs couverts ou extérieurs accueillant chaque année de nombreux usagers que ce soit dans le cadre de pratiques sportives associatives encadrées ou libres, que ce soit pour l'accueil de manifestations sportives à caractère régional, national ou international, que ce soit pour l'accueil de collégiens, lycées, étudiants avec la mise à disposition de créneaux, ou enfin pour l'accueil de stages programmés et initiés par les clubs sportifs et ouverts à tout public.

- **Complexe sportif du Val de L'arc**

Le complexe sportif du Val de l'Arc (10 ha) accueille chaque année en permanence 20 clubs ou associations sportives et les étudiants licenciés à la FFSU. Ces divers licenciés utilisent au quotidien les différents équipements de ce complexe à savoir le gymnase, le dojo, le mur d'escalade, les terrains extérieurs, les terrains de tennis. Ces clubs représentent un total de 7.150 licenciés hors étudiants, dont 1.100 adhérents ne résidant pas à Aix et habitant le territoire communautaire.

Quatre de ces clubs résidents sont reconnus comme sport de haut niveau par la Communauté du Pays d'Aix : AUC Handball, AUC Badminton, AUC Judo, AUC Taekwondo. D'autres clubs bénéficient de ce complexe et de ses infrastructures pour y organiser chaque année des manifestations à caractère international (Escrime, GR, Squash et autres).

**Dépenses :** **556 920,84 €**

- **Le complexe sportif Carcassonne**

Le complexe sportif Carcassonne (10ha) accueille quant à lui en permanence douze clubs ou associations sportives soit dans le cadre d'une pratique de compétition soit pour du loisir. Un de ces clubs est reconnu de haut niveau par la Communauté du Pays d'Aix (Aix Athlé Provence). Trois mille deux cent vingt personnes sont licenciées dans ces clubs dont 260 hors ville d'Aix. Ces chiffres ne prennent pas en compte les associations d'étudiants ou de lycées (FFSU, UNSS) qui regroupent des jeunes issus de tout le territoire communautaire.

**Dépenses :** **501 656,37 €**

- **Complexe sportif de la Pioline**

Le complexe de la Pioline(4ha) accueille 22 associations sportives et associations d'entreprises de la zone commerciale des Milles. Deux clubs de haut niveau communautaires y sont des clubs résidents (PAB13, Gymnastique du Pays d'Aix). Quatre mille trois cents licenciés parmi les 6 clubs fédéraux fréquentent régulièrement ce site dont 760 habitants d'une commune de la Communauté du Pays d'Aix. Toutes les autres associations utilisant ce site (association sportive Société Générale, AS Groupama, Areva, Foyer des jeunes travailleurs et autres) ne sont pas comptabilisées en terme d'effectif.

**Dépenses :** **263 318,12 €**

- **Complexe sportif Maurice David**

Le complexe sportif Maurice David (7 ha) accueille plus de 5.000 adhérents dont près de 500 hors commune d'Aix. Treize clubs sont programmés en permanence sur ce site, dont deux reconnus de haut niveau par la Communauté du Pays d'Aix (le PARC, PAUCH). De nombreuses associations d'étudiants (FFSU, SIUAPS, Lycée Militaire) sont utilisatrices au quotidien de ces infrastructures.

**Dépenses :** **400 647,08 €**

> Soit au total pour ces quatre équipements :

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses totales :</b>         | <b>1 722 542,41 €</b> |
| <b>Recettes communes totales:</b> | <b>27 293,07 €</b>    |
| <b>(utilisation de créneaux)</b>  |                       |
| <b>Net :</b>                      | <b>1 695 249,34 €</b> |

Au total dans le cadre de pratiques encadrées, ce sont plus de 2600 personnes habitants des communes du territoire communautaire licenciés dans des clubs aixois qui fréquentent ces infrastructures, ce sont plus de 47 455 heures d'utilisation de créneaux d'entraînement sur ces quatre sites dont 17 981 pour les scolaires, sachant que 17 collèges et lycées utilisent ces équipements. Ce sont également 5799 heures dévolues à l'organisation de manifestations sportives dépassant le seul cadre communal.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence dont la vocation est d'assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ne souhaite pas actuellement procéder à des transferts d'équipements supplémentaires. Aussi afin de ne pas laisser supporter à la seule Ville Centre le coût total de la gestion de ces équipements, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de **508 574,80 €**, soit **30 %** de la part restant à la charge de la Commune.

En application de ces dispositions, je vous propose donc, mes chers collègues de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire, à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour le fonctionnement de ces équipements sportifs, à hauteur de **508 574,80 €**.

**DIRE** que la recette sera imputée au budget de la Ville au 924-11-74751.

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de ce montant

**2010.522 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX POUR  
LE FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS D'ANIMATION SPORTIVE AU RAYONNEMENT  
COMMUNAUTAIRE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 54</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 48</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 54</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 53</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 1</b>  |

**Ont voté contre**

M. Jacques AGOPIAN

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**